

Les Amphibiens et les Reptiles du Languedoc-Roussillon

Atlas biogéographique

Philippe Geniez et Marc Cheylan

PROPOSITION D'UNE LISTE ROUGE REGIONALE

Les données réunies à l'occasion de cet atlas permettent de proposer une liste rouge régionale pouvant guider les politiques de préservation de la biodiversité. Pour cela, nous nous sommes inspirés des recommandations données par l'UICN et des listes rouges établies dans bon nombre de régions françaises, mais aussi et surtout, d'une réflexion menée en 2003 par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) en vue d'actualiser les ZNIEFF. Compte-tenu des difficultés à fixer des limites naturelles à la région, cette liste rouge utilise des valeurs calculées sur les limites administratives de la région.

Les critères retenus pour ordonner les espèces sont les suivants :

1/ Responsabilité de la région vis-à-vis de la protection de l'espèce

Ce critère repose sur une valeur chiffrée, qui exprime le ratio entre l'aire occupée par l'espèce dans la région (en km²) et l'aire occupée sur l'ensemble de la France (l'aire française a été calculée par SIG, à partir des cartes produites par GENIEZ et CHEYLAN en 2005). Les seuils suivants ont été retenus :

- 4 : plus de 50 % de l'aire propre à la région Languedoc-Roussillon*
- 3 : entre 25 et 49 % de l'aire propre à la région Languedoc-Roussillon
- 2 : entre 10 et 24 % de l'aire propre à la région Languedoc-Roussillon
- 1 : entre 0 et 9 % de l'aire propre à la région Languedoc-Roussillon

2/ Rareté de l'espèce dans la région

Ce critère repose sur une valeur chiffrée, qui exprime le ratio entre l'aire occupée par l'espèce dans la région et la superficie de la région. Il a été calculé par SIG à partir des données de l'atlas. Les seuils suivants ont été retenus :

- 4 : moins de 10 % de la région est occupée par l'espèce
- 3 : entre 10 et 25 % de la région est occupée par l'espèce
- 2 : entre 26 et 50 % de la région est occupée par l'espèce
- 1 : plus de 50 % de la région est occupée par l'espèce

3/ Amplitude altitudinale de l'espèce

A défaut de pouvoir fournir une mesure chiffrée de l'amplitude écologique des espèces, via, par exemple, une étude des habitats occupés par chacune d'elles, nous avons utilisé l'amplitude altitudinale comme mesure de l'amplitude de niche. Ce choix est bien évidemment critiquable. Il nous a semblé cependant préférable à une estimation « à dire d'expert ». Pour mieux rendre-compte de la niche écologique réelle des espèces dans le sud de la France, l'amplitude altitudinale a été prise sur l'ensemble de la zone atlas (et non sur le seul Languedoc-Roussillon).

Les seuils suivants ont été retenus :

- 4 : l'espèce a une amplitude altitudinale comprise entre 0 et 600 mètres
- 3 : l'espèce a une amplitude altitudinale comprise entre 600 et 1200 mètres
- 2 : l'espèce a une amplitude altitudinale comprise entre 1200 et 1900 mètres
- 1 : l'espèce a une amplitude altitudinale comprise entre 1900 et 2500 mètres

Dans ce qui précède, il faut comprendre qu'il ne s'agit pas de tranches d'altitudes occupées, mais bien de la différence entre la valeur la plus basse pour l'espèce et la valeur la plus haute, indépendamment de l'altitude à laquelle ces observations se situent. Ainsi, l'espèce classée dans la catégorie 4 (0-600 m) a une amplitude environ 7 fois plus faible que l'espèce classée dans la catégorie 1 (1900-2500 m).

* la région Languedoc-Roussillon couvre 5 % du territoire national métropolitain.

4/ Tendances démographiques des populations

Ce critère ne peut pas, en l'état actuel des connaissances, reposer sur des valeurs chiffrées. Aucune espèce n'a en effet fait l'objet de suivis suffisamment étendus dans le temps et dans l'espace pour pouvoir attribuer une tendance aux populations qui la composent. Les valeurs attribuées reposent donc sur un avis d'expert. Selon les cas, elles prennent en compte des déclinés avérés de population (extinctions locales par exemple, renseignées par des écrits ou des témoignages), l'expérience personnelle des auteurs, mais surtout, l'évolution des milieux de vie recherchés par l'espèce, dont on connaît plus ou moins la dynamique récente. Ainsi, on sait que les espèces inféodées aux terres de parcours et aux landes telles que le Psammodrome d'Edwards ou le Léopard ocellé ont perdu des territoires favorables au cours des dernières décennies, et continueront à en perdre dans les années qui viennent, soit du fait de l'afforestation, soit par l'emprise de l'urbanisation. De la même façon, les espèces inféodées aux mares temporaires telles que le Pélobate cultripède ou le Triton marbré voient leurs effectifs décliner du fait de la disparition progressive des points d'eau ou de leur évolution défavorable (introduction de poissons, apport de polluants...). Dans la mesure du possible, nous avons essayé d'exprimer des tendances générales valables à l'échelle régionale. Certaines parties de la région peuvent donc ne pas se conformer à l'évaluation qui est proposée ici.

Les seuils suivants ont été retenus :

- 4 : Régression forte (réduction de la zone d'occupation ou de la qualité de l'habitat égale ou supérieure à 50 % au cours des 20 dernières années ou trois générations)
- 3 : Régression avérée (réduction de la zone d'occupation ou de la qualité de l'habitat égale ou supérieure à 10 % au cours des 20 dernières années ou trois générations)
- 2 : Régression probable (réduction de la zone d'occupation ou de la qualité de l'habitat non quantifiable mais fortement suspectée)
- 1 : stable (effectifs ou aire d'occupation a priori stables au cours des 20 dernières années)
- 0 : en expansion (effectifs ou aire d'occupation en expansion au cours des 20 dernières années)

5/ Fragmentation des populations

Outre les critères précédents, il nous a paru utile de tenir compte d'un critère additionnel qui exprime le degré de fragmentation des populations. L'état de fragmentation des populations renseigne en effet sur les taux d'échanges entre populations, et donc, sur les capacités démographiques et génétiques des populations à faire face à des déclinés ou des extinctions localisés, dans le temps comme dans l'espace. Ce critère a donc une résonance à la fois démographique (pérennité de la population) et évolutive (maintien de la diversité génétique). Comme le critère précédent, il repose sur les connaissances empiriques que nous pouvons avoir des populations.

Les seuils suivants ont été retenus :

3 : populations très fragmentées et en petit nombre (aucun échange actuellement possible entre les populations)

2 : populations fragmentées

1 : populations non fragmentées ou apparemment en continuité

Sur la base de ces 5 critères, nous proposons une note qui permet d'ordonner les espèces entre elles (cf. annexe IV). Cette note permet de constituer quelques grandes catégories, qui servent surtout à objectiver les choix. Elle ne constitue toutefois qu'une aide à la décision, tant sont grandes les situations rencontrées. Les catégories retenues dans la liste rouge (voir tableau ci-dessous) reposent donc à la fois sur les « scores » obtenus par l'addition des 5 critères précédemment exposés, et sur une expertise au cas par cas. Dans cette liste, nous avons exclu les Tortues marines, non reproductrices dans la région, et les espèces non indigènes à la région (Triton alpestre, Sonneur à ventre jaune, Discoglosse peint, Grenouille rieuse et espèces apparentées, Tortue à tempes rouges, ainsi que les espèces introduites ne s'étant pas acclimatées durablement comme la Tortue grecque).

Liste rouge des amphibiens et des reptiles du Languedoc-Roussillon (entité administrative uniquement). EX : espèce éteinte dans la région, EN : espèces considérées en danger, VU, espèces considérées menacées (ou vulnérables au sens de l'UICN), NT, espèces considérées en déclin mais non menacées (catégorie quasi menacée de l'UICN), LC : espèces a priori non menacées dans l'état actuel des connaissances. DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes). Notons que le Triton crêté, espèce probablement la plus menacée en Languedoc-Roussillon, a reçu un score ne lui permettant pas d'accéder au statut supérieur « en grand danger d'extinction » (CR) car la région n'a pas à son égard une forte responsabilité car il est par ailleurs bien répandu en France et en Europe moyenne.

Nom scientifique	Nom commun	catégorie liste rouge Languedoc-Roussillon	catégorie liste rouge France
<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann	EX	VU
<i>Pelophylax kl. grafi</i>	Grenouille de Graf	EN	DD
<i>Mauremys leprosa</i>	Emyde lépreuse	EN	EN
<i>Hemidactylus turcicus</i>	Hémidactyle verruqueux	EN	NT
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	EN	LC
<i>Pelobates cultripes</i>	Pélobate cultripède	VU	VU
<i>Psammmodromus edwardsianus</i>	Psammodrome d'Edwards	VU	NT
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	VU	LC
<i>Pelophylax perezi</i>	Grenouille de Pérez	VU	NT
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	VU	LC
<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille de Lessona	VU	NT
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	VU	NT
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	VU	LC
<i>Calotriton asper</i>	Euprocte des Pyrénées	VU	NT
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	VU	LC
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	VU	LC
<i>Chalcides striatus</i>	Seps strié	VU	LC
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	VU	VU
<i>Psammmodromus algirus</i>	Psammodrome algire	NT	LC
<i>Rhinechis scalaris</i>	Couleuvre à échelons	NT	LC
<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier	NT	LC
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	NT	LC
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	NT	LC
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente commune	LC	LC
<i>Podarcis (hispanicus) liolepis</i>	Lézard catalan	LC	LC

<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	LC	LC
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	LC	LC
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	LC	LC
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	LC	LC
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	LC	LC
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	LC	LC
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte-et-jaune	LC	LC
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	LC	LC
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	LC	LC
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	LC
<i>Lissotriton helveticus</i>	triton palmé	LC	LC
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	LC	LC
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	LC
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	LC
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert occidental	LC	LC
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	LC
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	LC	LC